



COMITE SYNDICAL

Mardi 12 Octobre 2021 à 18h00 en PRESENTIEL

Salle Olympe de Gouges

(3 Rue René Declé – plan d'accès joint) à Saint Germain lès Arpajon

ORDRE DU JOUR

- *Compte rendu du Comité syndical du 29 juin 2021*
- *Délibérations du Bureau syndical du 8 juin 2021*
- *Délibérations du Bureau syndical du 6 juillet 2021*
- *Décisions du Président du 28 juin 2021 au 30 septembre 2021*

I. POINTS D'INFORMATIONS

- Avancement de l'élaboration de la politique foncière,
- Diverses informations.

II. POINTS DE DELIBERATIONS

1 RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2020

Rapporteur : François CHOLLEY

Le document sera remis et présenté lors du Comité syndical du 12 octobre 2021.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le rapport de développement durable 2020.

2 ACTIVATION DE COMPETENCES ASSAINISSEMENT POUR LES COMMUNES DU VAL SAINT GERMAIN ET DE ROINVILLE SOUS DOURDAN

Rapporteur : François CHOLLEY

Le Val Saint Germain :

La sous compétence assainissement « eaux usées non domestiques » était exercée historiquement par les Syndicats dissous le 31 décembre 2018 sans que cette compétence figure dans les statuts des anciens comme du nouveau Syndicat.

Le Val Saint Germain souhaite régulariser cette situation, sans conséquence financière.

Par délibération en date du 15 juin 2021, la commune sollicite l'activation de la sous compétence eaux usées non domestiques à compter du 1^{er} juillet 2021.

Roinville sous Dourdan :

La sous compétence assainissement « eaux usées non domestiques » était exercée historiquement par les Syndicats dissous le 31 décembre 2018 sans que cette compétence figure dans les statuts des anciens comme du nouveau Syndicat.

Roinville sous Dourdan souhaite régulariser cette situation. Par délibération en date du 17 juin 2021, la commune sollicite l'activation de la sous compétence eaux usées non domestiques à compter du 1^{er} janvier 2022, sans conséquence financière.

Par ailleurs, la commune de Roinville sous Dourdan dans le cadre d'une meilleure cohérence et d'une efficacité renforcée dans la gestion de l'assainissement, sollicite par délibération en date du 17 juin 2021, l'activation des sous compétences « collecte des eaux pluviales, transport des eaux pluviales et traitement des eaux pluviales » à compter du 1^{er} janvier 2022, selon le barème en vigueur.

Il est proposé au Comité syndical d'activer les compétences assainissement pour les communes du Val Saint Germain et de Roinville sous Dourdan.

3 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°AG-2021/32 DU 11 MAI 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : François CHOLLEY

Par courrier en date du 19 juillet 2021, les services de la Préfecture nous informent d'un écart de 17 centimes pour la section de fonctionnement, entre le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020 du budget assainissement.

C'est pourquoi, la délibération n° 2021/32 du 11 mai 2021 affectant les résultats 2020 du budget assainissement doit être corrigée.

L'affectation des résultats 2020 du budget assainissement est donc la suivante :

- Art 001 : déficit d'investissement reporté (dépense d'investissement) : 1 574 730,09 €
- Art 002 : excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) : 488 223,08 €

Ces résultats seront repris au budget supplémentaire 2021.

Il est proposé au Comité syndical approuve l'annulation et le remplacement de la délibération AG-2021/32 du 11 mai 2021 Budget Assainissement – affectation des résultats 2020 et procède à la correction demandée.

4 STRATEGIE POUR LES MILIEUX NATURELS 2021-2030

Rapporteur : Olivier THOMAS

Préserver la qualité de l'eau et des rivières, protéger la biodiversité, prévenir les risques naturels, protéger la santé et l'environnement des citoyens sont autant d'enjeux pour lesquels le Syndicat de l'Orge, gestionnaire de 424 ha d'espaces naturels, se mobilise.

Dans la continuité des actions qu'il a engagées depuis de nombreuses années et afin d'harmoniser ses interventions à l'échelle de son nouveau territoire de compétences, le Syndicat de l'Orge a décidé de se doter d'une Stratégie pour les Milieux Naturels pour la période 2021-2030.

Ce document s'inscrit dans un contexte d'érosion croissante de la biodiversité et de changement climatique.

Le document est bâti en s'inspirant du guide méthodologique des plans de gestion des Réserves Naturelles de France et étayé lors d'ateliers de concertation et de comités de pilotage. Il trace la

feuille de route du Syndicat de l'Orge en matière de préservation des milieux naturels pour les 10 prochaines années.

Articulé autour de 5 enjeux, 6 objectifs à long terme et 27 objectifs opérationnels, ce document cadre décline un programme de 83 actions visant d'ici à 2030 l'atteinte des cibles suivantes :

ENJEU 1 : LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES :

- Objectif : Améliorer et valoriser les connaissances de la vallée
 - 100% des sites prospectés au moins 1 fois,
 - Fréquentation évaluée sur 100% des sites ouverts au public,

ENJEU 2 : LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS :

- Objectif : Restaurer, préserver et entretenir les milieux naturels existants dans la vallée
 - +100 ha de milieux naturels en maîtrise foncière,
 - 100% des milieux humides ouverts actuels maintenus,
 - 8 secteurs de cours d'eau à enjeu fort faisant l'objet d'une restauration hydromorphologique,

ENJEU 3 : LA GESTION DE LA FREQUENTATION ET L'ACCUEIL DU PUBLIC :

- Objectif : Concilier les usages et la préservation des milieux naturels
 - Réduction du nombre de doléances sur les sites,
 - Réduction du nombre d'infractions ou de dégradations sur les sites,

ENJEU 4 : LA SENSIBILISATION DE TOUS LES PUBLICS :

- Objectif : Sensibiliser et partager les enjeux de la stratégie avec les agents, le grand public, les élus et les partenaires institutionnels
 - 100% des agents de la régie formés,
 - 50% de participation des élus aux classes d'eau « élus »,
 - Progression de la satisfaction des usagers,
 - Amélioration continue de la sensibilisation du grand public,

ENJEU 5 : LA GESTION DURABLE ET CONCERTEE :

- Objectif : Renforcer et développer les partenariats
 - 100% des documents de planification territoriale intégrant les enjeux de la stratégie,
- Objectif : Assurer et optimiser le fonctionnement administratif et technique
 - 100% des actions de la stratégie engagées,
 - 80% des actions de la stratégie réalisées.

Pour atteindre ces objectifs, le Syndicat de l'Orge prévoit d'y consacrer un budget dans la continuité du budget actuel.

Il est proposé au Comité syndical l'approuver la Stratégie pour les Milieux Naturels pour la période 2021-2030.

III. QUESTIONS DIVERSES